

AVIS PUBLIC

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 20 avril 2026, le conseil a adopté les règlements suivants :
 - Règlement 605-02-2026 - Règlement modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme 605-2023 tel que déjà amendé afin d'assurer la concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) modifié de la MRC de Joliette.
 - Règlement 611-01-2026 - Règlement modifiant le règlement sur les PPCMOI 611-2023 afin d'y intégrer une nouvelle zone.
 - Règlement 613-01-2026 - Règlement modifiant le règlement concernant la démolition des immeubles patrimoniaux 613-2023 afin de modifier la définition d'« immeuble patrimonial ».
 - Règlement 641-2026 - Règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.
- 2- Les certificats de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette ont été émis en date du 27 mai 2026.
- 3- Les règlements numéro 605-02-2026, 611-01-2026, 613-01-2026 et 641-2026 entrent en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DEUXIÈME jour du mois de
JUIN deux mille vingt-six.**


Directeur général et greffier-trésorier
M. Miguel C. Rousseau